

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAIVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier Koubi-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB 017-9287/20/CM**

**■ Approbation de la nouvelle répartition et de l'affectation de l'autorisation de programme relative au projet d'investissement de tramway entre Aubagne et la Bouilladisse - Val'Tram**

**MET 20/17125/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération TRA 023-1398/16/CM du 15 décembre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la création et affectation d'une autorisation de programme pour le projet d'investissement de tramway entre Aubagne et La Bouilladisse - Val'Tram pour un montant de 146 937 200€ toute taxe comprise.

Le projet du Val'Tram consiste en la réalisation d'une ligne de tramway d'environ 14 km entre les communes d'Aubagne et de La Bouilladisse. Le tracé réutilise en grande partie l'emprise de l'ancienne voie ferrée dite « voie de Valdonne » et traverse cinq communes qui sont du Nord vers le Sud : La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne.

Le projet du Val'Tram répond aux enjeux suivants :

- Offrir une meilleure desserte du territoire en desservant la vallée principale vers La Bouilladisse et la vallée de la Sainte-Baume (Auriol / Saint-Zacharie), tout en pensant en parallèle aux évolutions du plan de circulation et à l'ambition de la ville d'Aubagne de réviser la hiérarchie de son réseau pour valoriser les contournements du centre-ville ;
- Développer l'accessibilité aux stations et l'intermodalité ;
- Favoriser l'écomobilité en limitant les conflits d'usage et en créant des itinéraires pour favoriser les modes doux ;
- Améliorer la qualité de vie grâce à des désengorgements des axes routiers Nord-Sud, la qualité de l'air (avec une diminution de la part relative de la route dans les transports quotidiens), diminuer les nuisances sonores liées aux trafics routiers ;
- Réaménager et améliorer la qualité de l'espace public ;
- Garantir une forme de gain (utilisation du tramway gratuite) et une performance pour les utilisateurs.

Par délibération TRA 003-7092/19/CM du 24 octobre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision du programme et de l'affectation de l'opération d'investissement relative au tramway entre Aubagne et la Bouilladisse-Val'Tram faisant passer le projet à 144 600 000€ hors taxes soit 173 520 000€ toute taxe comprise.

La Métropole est devenue propriétaire de 17 km de voie ferrée entre la gare d'Aubagne et la zone de Valdonne sur la commune de Peypin depuis fin 2017. Cette emprise supporte en partie le projet Val'Tram. Cette voie ferrée non exploitée à ce jour comporte de nombreux ouvrages d'art : 2 tunnels, plus de 50 ponts rails, des murs de soutènements. Ces ouvrages datent de plus de 100 ans et sont pour certains en mauvais état. Indépendamment du projet Val'Tram, ces ouvrages nécessitent des travaux de mise en sécurité, d'entretien et de rénovation. Afin de faciliter le suivi analytique des opérations de confortement des ouvrages distincts d'une opération purement transport comme un tramway, il apparaît judicieux de disposer d'une ligne budgétaire spécifique qui facilitera par ailleurs l'instruction des dossiers de demande de subvention.

Il convient donc dans un premier temps de réduire l'opération d'investissement relative au tramway entre Aubagne et La Bouilladisse Val'Tram pour un montant de 9 000 000 d'euros hors taxes soit 10 800 000

**Signé le 17 Décembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2020**

euros toute taxe comprise et de procéder dans un second temps à la création d'une opération d'investissement relative à la mise en sécurité, l'entretien et la rénovation des ouvrages de la Voie de Valdonne pour un montant de 9 000 000 euros hors taxes soit 10 800 000 euros toute taxe comprise.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 023-1398/16/CM du 15 décembre 2016 approuvant la création et affectation d'une autorisation de programme et inscription de crédits de paiements pour le projet d'investissement de tramway entre Aubagne et La Bouilladisse - Val'Tram ;
- La délibération TRA 003-7092/19/CM du 24 octobre 2019 approuvant la révision du programme et de l'affectation de l'opération d'investissement relative au tramway entre Aubagne et la Bouilladisse - Val'Tram ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 15 décembre 2020.

**Où il le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de diminuer l'autorisation de programme relative au projet d'investissement de tramway entre Aubagne et La Bouilladisse – Val'Tram pour un montant de 9 000 000 d'euros hors taxes soit 10 800 000 euros toute taxe comprise et de procéder à la création d'une opération d'investissement relative à la mise en sécurité, entretien et rénovation des ouvrages de la Voie de Valdonne pour un montant de 9 000 000 euros hors taxes soit 10 800 000 euros toute taxe comprise ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la réduction de l'opération d'Investissement n°2017400100 relative au projet d'investissement de tramway entre Aubagne et La Bouilladisse – Val'Tram pour un montant de 9 000 000 d'euros hors taxes soit 10 800 000 euros toute taxe comprise faisant passer l'opération à 162 720 000 euros toute taxe comprise -

**Article 2 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'Investissement relative à la mise en sécurité, entretien et rénovation des ouvrages de la Voie de Valdonne pour un montant de 9 000 000 euros hors taxes soit 10 800 000 euros toute taxe comprise rattachée au programme 43 «Extension Tramway»-code AP 210431TP.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans les Budgets 2021 et suivants selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

- Opération numéro -2017400100
  - o Consommé antérieur : 9 039 524,97 euros TTC
  - o CP 2020 : 90 000 euros TTC
  - o CP 2021 : 1 000 000 euros TTC
  - o CP 2022 : 12 000 000 euros TTC
  - o CP 2023 : 34 000 000 euros TTC
  - o CP 2024 : 75 000 000 euros TTC
  - o CP 2025 : 31 590 474,84 euros TTC
- Opération (à créer)
  - o CP 2021 : 360 000 euros TTC
  - o CP 2022 : 720 00 euros TTC
  - o CP 2023 : 2 160 000 euros TTC
  - o CP 2024 : 6 480 000 euros TTC
  - o CP 2025 : 1 080 000 euros TTC
  - o

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS